



Fermeture de l'entreprise et congés payés

Fiche pratique publié le **07/08/2017**, vu **969** fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

L'accord des salariés n'est pas nécessaire pour envisager la fermeture de l'entreprise, même en cas de fractionnement du congé principal, dès lors que le congé a lieu pendant la période de fermeture de l'établissement.

L'accord des salariés n'est pas nécessaire pour envisager la fermeture de l'entreprise, même en cas de fractionnement du congé principal, dès lors que le congé a lieu pendant la période de fermeture de l'établissement. Toutefois, un accord d'entreprise ou un accord de branche peut fixer les règles du fractionnement du congé au-delà de 12 jours.

Dans tous les cas, il conviendra de prévenir les salariés suffisamment à l'avance de la fermeture envisagée afin que ces derniers puissent organiser leurs congés.

Il est donc possible d'imposer la fermeture à un salarié même s'il n'a pas acquis assez de congés payés pour couvrir toute la période de fermeture. Les jours excédents le nombre de jours de congés payés acquis ne seront pas indemnisés, sauf si la fermeture excède le nombre de jours de congés légaux.

L'employeur peut lui proposer de prendre des jours de congés payés par anticipation. Si le salarié refuse cette proposition, il sera contraint de poser un congé sans solde.

[Le salarié peut-il prendre ses congés payés lorsqu'il le souhaite ?](#)

Articles sur le même sujet :

- [Modifier un contrat de travail](#) **NOUVEAU**
- [Sanctionner un salarié](#)
- [Renouveler ou prolonger une période d'essai](#)
- [Rompre une période d'essai](#)
- [Licencier un salarié pour faute](#)
- [Donner sa démission](#)
- [Se défendre devant les prud'hommes](#)

- [Temps de travail effectif : définition](#)
- [Quelles sont les durées maximales de travail ?](#)
- [Preuve des heures de travail effectuées](#)
- [Comment calculer les heures supplémentaires ?](#)
- [Les limites à l'accomplissement d'heures supplémentaires](#)
- [Travail à temps partiel : heures complémentaires ou heures supplémentaires ?](#)
- [L'employeur peut-il déterminer librement les horaires de travail ?](#)
- [La modification des horaires de travail](#)
- [Dans quelles circonstances la récupération d'heures est-elle possible ?](#)
- [Travail de nuit : dans quels cas ?](#)

- [Qu'est-ce que le régime unique d'aménagement du temps de travail ?](#)
- [Jours fériés et majoration](#)
- [Quelles sont les conséquences de la journée de solidarité ?](#)
- [Repos hebdomadaires des salariés](#)